



Champs d'énergie, société coopérative agréée

Appel à investissement citoyen

Développement de nouveaux projets dans le domaine de la production d'énergie renouvelable dans et autour de l'entité de Fernelmont

La coopérative citoyenne énergétique Champs d'énergie

Champs d'énergie a été créée le 11 mars 2013 par une trentaine de personnes. La coopérative réunit aujourd'hui plus de 800 coopérateurs domiciliés principalement en province de Namur mais aussi ailleurs en Belgique et dans d'autres pays européens. Son capital de départ était de 25.000 €. Suite aux campagnes lancées depuis 2015, un total de 1.037.059 € a été collecté et a permis l'acquisition d'une éolienne citoyenne à Marchovelette / Fernelmont.

La mission et les objectifs généraux de la coopérative Champs d'Énergie (ChE) ont été décrits dans ses statuts (disponibles sur www.champsdenergie.be). L'article 4 mentionne notamment que ChE a pour vocation sociétale de contribuer, sans ordre de préférence :

- a) à la participation citoyenne dans la gestion des énergies d'origine renouvelable (considérées comme des « biens communs »)
- b) à un changement structurel en matière de production et de consommation d'énergie (développement des énergies renouvelables, décentralisation de la production, efficacité énergétique et réduction de la consommation)
- c) à l'accessibilité (économique et sociale) des citoyens aux produits et services liés aux énergies renouvelables
- d) au développement local.

Caractère participatif de Champs d'énergie

La vie au sein de la coopérative est basée sur la participation active des coopérateurs dans le cadre du processus de prise de décision d'une part (sur le principe « un homme, une voix ») mais aussi par :

- la mise à disposition de l'expertise des membres qui composent la coopérative (compétences dans divers domaines des coopérateurs présents tels que l'ingénierie, la finance, le social, la gestion, l'informatique, ...)
- l'implication des coopérateurs dans différents groupes de travail visant à développer les projets.

La coopérative travaille également en collaboration étroite avec d'autres instances. ChE est par exemple membre fondateur et siège au Conseil d'administration de l'association RESCOOP-Wallonie, la fédération des coopératives citoyennes énergétiques. Voir : www.rescoop-wallonie.be.

ChE est aussi membre de la coopérative COCITER. Cette société est agréée comme fournisseur d'électricité. Il est prévu à terme que ChE vende l'électricité qu'elle produit à COCITER, ce qui

permettra aux citoyens d'acheter leur électricité auprès d'un fournisseur qui garantit une énergie renouvelable, citoyenne et locale. Les coopérateurs de ChE (qui ont investi au minimum une part de 125 € dans la coopérative) bénéficient en outre d'une réduction sur l'abonnement auprès de COCITER. Voir : www.cociter.be.

ChE a participé également à la création de la coopérative COOPEOS qui met en place une filière de valorisation des déchets de bois en combustible renouvelable. Voir : www.coopeos.be.

Les réalisations

ChE a déjà réalisé plusieurs projets en jouant notamment le rôle de tiers-investisseur dans deux centrales photovoltaïques placées sur le toit des entreprises « La Cuisine des Champs » (100 kWc) dans le zoning industriel de Fernelmont et de la brasserie Léopold 7 (43 kWc) située à Marsinne.

Un projet de grand éolien a également été réalisé à Fernelmont où ChE a acquis (en juillet 2019) une éolienne dans le parc situé le long de la E42 à hauteur de Marchovelette. Le projet a été développé par la société EDF-Luminus avec laquelle ChE avait un accord de partenariat. L'éolienne a une hauteur de 95 mètres et une capacité de production de 6.300 MWh/an (P75), soit l'équivalent de la consommation moyenne de plus de 1.800 ménages. Il s'agit d'une éolienne de marque VESTAS V112 d'une capacité de 3,5 MW/an.

Une société d'exploitation dénommée Marchôvent SA (MOV), dotée d'un capital de 600.000 € a été créée au printemps 2018 pour gérer cette éolienne; cela présente les avantages suivants :

- faciliter le partenariat avec d'autres coopératives et la commune (sans qu'ils ne doivent rentrer dans la coopérative)
- permettre d'assurer une comptabilité spécifique pour le projet éolien plutôt que mêlée à celle de la coopérative à vocation plus générale
- isoler les risques au sein d'une filiale et plutôt que sur la coopérative mère.

Les inconvénients d'une telle société sont un risque de manque de transparence vis à vis des coopérateurs et des difficultés en termes de décision si le Conseil d'Administration (CA) de MOV allait dans une autre direction que le CA de ChE; mais ces risques sont théoriques.

MOV réunit les partenaires suivants : ChE (à hauteur de 52 % du capital), les coopératives citoyennes énergétiques voisines Nosse Moulin et Hesbénergie (chacune 16 % du capital) ainsi que la commune de Fernelmont (16 % du capital).

Cette société, a emprunté les sommes nécessaires à l'acquisition de l'éolienne et les infrastructures communes du parc éolien. Elle assure l'exploitation de l'éolienne, paie les fournisseurs, vend l'électricité produite ainsi que les certificats verts. MOV est gérée par un conseil d'administration dont les mandats sont gratuits et les membres désignés par chacun des partenaires. Les bénéfices de cette société seront répartis entre les associés au prorata de leur participation au capital.

Les énergies renouvelables comme « biens communs »

Les (biens) communs sont des ressources, gérées collectivement par une communauté, selon une forme de gouvernance et des règles qu'elle définit elle-même. Le projet éolien de Fernemont par exemple, mobilise précisément une ressource, une communauté et des règles de gestion. La ressource ici est le vent qui a pour particularité d'être renouvelable.

La communauté est composée de l'ensemble des coopérateurs de ChE. Celle-ci est formalisée (par la prise de part et l'inscription au registre, la convocation aux Assemblées Générales (AG), ...) mais il s'agit aussi de développer en son sein un réel sentiment d'appartenance à une communauté, l'affectio societatis comme l'appellent les juristes. Ce qui existe à l'état latent dès le départ mais doit être cultivé avec le temps. Un autre objectif consiste à développer les connaissances et l'expertise des membres de la coopérative dans le domaine de la production et des économies d'énergie.

Les règles qui vont régir cette gestion des communs sont d'une part imposées par les autorités publiques (notamment par le permis d'urbanisme mais aussi toute la législation économique, sociale, environnementale qui s'impose à nous), d'autre part décidées librement par la communauté (voir les statuts de la coopérative, les décisions du CA et de l'AG mais aussi les contrats et engagements pris vis-à-vis d'autres acteurs comme le promoteur industriel ou les partenaires).

A noter que la gestion de ressources comme des communs se distingue d'une gestion par des acteurs aux intérêts privés ou publics.

Les projets à venir

ChE va continuer à développer de nouveaux projets dans le domaine de la production d'énergie renouvelable. Ainsi, en ce qui concerne le **grand éolien**, plusieurs projets sont à l'étude :

1) à Boneffe avec Hesbénergie

Le projet du parc éolien de Boneffe se situe sur le territoire de 3 communes : Eghezée, Ramillies et Orp-Jauche. La Région wallonne a délivré à Eneco un permis de construire pour 9 éoliennes d'une hauteur de 150 m et d'une puissance de 2 à 3,4 MW.

La coopérative citoyenne Hesbénergie a conclu un accord avec Eneco pour la cession d'une éolienne sur le territoire de Orp-Jauche. Comme pour Marcholette, l'acquisition et l'exploitation de cette éolienne citoyenne se fera en collaboration avec Nosse Moulin et ChE (qui détient 19% des parts de capital). Une société d'exploitation dénommée Zéphyr a d'ores et déjà été créée pour gérer l'éolienne.

La turbine aura une puissance de 2,5 Mégawatts, avec un production de 5.770 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation d'électricité de 1.560 ménages (plus d'informations ici : <https://hesbennergie.be/nos-projets/eoliens/boneffe/>).

Cette éolienne devrait entrer en service début 2022.

2) à Courrière avec Storm

Un nouveau projet de 3 éoliennes à Courrière-Assesse est porté par la société Storm 46 SPRL. Il devrait se situer entre l'autoroute E411 et la route nationale 4. La demande de permis est en phase de recours au niveau de la Région Wallonne. La puissance des turbines sera entre 2 et 3.6 Mégawatts.

Des négociations sont en cours entre la société Storm et ChE visant à mettre en place une participation citoyenne dans ce projet.

3) à Saint Germain avec une société agricole.

Deux enquêtes publiques ont été réalisées (en janvier et en juin 2021). La demande de permis est en phase de recours au niveau de la Région Wallonne.

Par ailleurs, différents groupes de travail ont été mis en place avec la participation des coopérateurs de ChE pour développer notre expertise et réaliser de nouveaux projets notamment dans le domaine :

- **photovoltaïque** (tiers investissement dans des centrales photovoltaïques, en partenariat avec des entreprises locales). Un projet est en cours de développement avec Paysans Artisans à Floreffe.
- de la biométhanisation et la valorisation de la **biomasse** (filrière bois-énergie).

Un projet dans le domaine du **petit éolien** est aussi envisagé mais cette technologie doit encore être étudiée soigneusement afin de vérifier ses capacités et sa rentabilité financière.

Un groupe va également être mis en place pour travailler dans le domaine de l'information / l'éducation, notamment au niveau des écoles.

Champs d'Énergie va donc continuer à développer de nouveaux projets dans le domaine de la production d'énergie renouvelable.

Le présent appel à l'épargne publique vise donc d'une part à recruter de nouveaux coopérateurs et d'autre part à renforcer les capacités financières de la coopérative afin de réaliser ces nouveaux projets.

Quelques données chiffrées

Appel à l'épargne

Montant total de l'offre	1.300.000 €
Montant maximal par investisseur	8.000 €
Date de clôture de l'offre	28/06/2022
Période de blocage des parts souscrites	4 ans

Détail de l'utilisation des fonds récoltés

Grand éolien	Boneffe	100.000 €
	Saint Germain	200.000 €

	Courrière	700.000 €
Petit éolien		100.000 €
Photovoltaïque		100.000 €
Biomasse		100.000 €

Ces chiffres représentent 25% des fonds propres à apporter, le solde étant financé par emprunts bancaires.

Risques en termes d'investissement / dividendes

AVERTISSEMENT : le coopérateur court le risque de perdre tout ou partie de son investissement et/ou de ne pas obtenir le rendement attendu. Les instruments de placement ne sont pas cotés ; l'investisseur risque d'éprouver des difficultés à vendre sa position à un tiers au cas où il le souhaiterait.

Les documents qui ont été soumis à l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA) n'ont pas été vérifiés ou approuvés par cette dernière et aucun prospectus n'a été établi.

Comme pour tout investissement, il existe des risques opérationnels :

- ne pas trouver les financements
- risques inhérents risques liés au développement de projets
- risques de marché : ne pas atteindre la rentabilité prévue
- risques de problèmes techniques et technologiques
- risques d'exploitation (retrait de permis, défauts de construction, panne de raccordement, ...)
- risques réglementaires, en particulier ceux liés à la vente des certificats verts
- risques liés aux parties prenantes (partenaire, fournisseur, sous-traitant, ...).

Il existe également des risques en matière de gouvernance :

- de ne plus être en capacité de gérer les projets (les administrateurs sont bénévoles et l'ampleur des tâches atteint parfois les limites de leur disponibilité)
- de ne pas arriver à embaucher / superviser une personne compétente
- que les différents groupes de travail soit ne démarrent pas faute de forces vives, soit se trouvent dans l'incapacité temporaire de poursuivre leurs projets pour diverses raisons.

Si les conditions le permettent, ChE peut envisager de distribuer des dividendes, en fonction des décisions prises en assemblée générale, après avoir considéré :

- la nécessité de compléter un fonds de réserve
- le financement de nouveaux projets
- le budget d'exploitation de l'année
- le cas échéant la création d'emploi.

Il faut savoir que ChE étant une coopérative agréée, le dividende est limité à un maximum de 6 % (le cas échéant celui-ci est payé un mois après l'assemblée générale ordinaire, donc en principe fin juin de chaque année).

Des informations plus détaillées à propos des risques et des modalités liées à cette campagne sont disponibles dans la note complète d'information à télécharger soit sur le site de ChE, soit sur celui de la [FSMA](#).

Intéressé/e ?

Si vous êtes intéressé/e par les projets et les valeurs de Champs d'Energie, rejoignez-nous !

Vous pouvez le faire soit en nous écrivant à info@champsdenergie.be, soit en vous inscrivant directement sur notre site [Internet](#).

Vous ferez alors partie de notre communauté de coopérateurs. Cela vous permettra de participer au développement de beaux projets énergétiques durables par les citoyens et pour les citoyens.